PRÉFET
DE LA MOSELLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires
Services Risques Énergie Construction Circulation
Urbanisme et Prévention des Risques

Commune d'AMNÉVILLE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS

MOUVEMENTS DE TERRAIN

3/3 Plan de zonage

ÉLABORATION :

PRESCRIPTION : Arrêté n°2020-DDT-SRECC-UPR-n°3 du 20 mars 2020
ENQUÊTE PUBLIQUE du : 11 mai 2026 au 18 juin 2026
APPROBATION : Arrêté n°2026-DDT-SRECC-UPR-n°12 du

(3/3) Vu pour être annexé à l'arrêté 2026-DDT-SRECC-UPR-n°12 du 24 SEP. 2026

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Jérôme Seguy

N
W E
S

Commune de GANDRANGE
Commune de RICHEMONT
Commune de VITRY-SUR-ORNE
Commune de MONDELANGE
Commune de ROMBAS
Commune d'HAGONDANGE
Commune de MARANGE-SILVANGE

LEGENDE

- Rf — ZONE ROUGE "Rf" → **INCONSTRUCTIBLE**
- Rm — ZONE ROUGE "Rm" → **INCONSTRUCTIBLE**
- O — ZONE ORANGE "O" → **CONSTRUCTIONS AUTORISÉES SOUS RÉSERVE DE PRESCRIPTIONS**
- J — ZONE JAUNE "J" → **CONSTRUCTIONS AUTORISÉES SOUS RÉSERVE DE PRESCRIPTIONS**
- RC — ZONE ROUGE "RC" → **INCONSTRUCTIBLE Cimetière**
- SECTEUR D'INFILTRATION RÉGLEMENTÉ

0 500,0
mètres